

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie



Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille dix-sept, le lundi onze décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel de la Mouniaude en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	22	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	07	
Nombre de conseillers votants :	27	

Étaient présents (22) :

M. Frédéric BONNICHON - Mme Danielle FAURE-IMBERT - M. Lionel CHAUVIN - Mme Marie CACERES - M. Serge BRIOT - Ramon GARCIA - M. Louis LEVADOUX - M. Dominique RAVEL - M. Franck POMMIER - Mme Sylvie BORDAGE - Mme Chantal CRETIN - Mme Arminda FARTARIA - M. Pierre FASSONE - Mme Brigitte GUILLOT - Mme Catherine MAUPIED - M. Jean-François MESSEANT - Mme Marie-Christine PIRES - Mme Nathalie RENOU - M. Thierry VIDAL - M. François CHEVILLE - M. Guy VEILLET - M. Jacques CREGUT -

Absents représentés et pouvoirs (7) :

Mme Nathalie ABELARD	représentée	par M. Frédéric BONNICHON
M. Gilles DOLAT	représenté	par Mme Catherine MAUPIED
Mme Emanuelle MECKLER	représentée	par M. Serge BRIOT
Mme Marie ROUVIER-AMBLARD	représentée	par Mme Marie-Christine PIRES
Mme Mathilde MORGE-CHANUDET	représentée	par Mme Marie CACERES
M. Cédric CHAMPION	représenté	par M. Lionel CHAUVIN
Mme Anne MIGNOT	représentée	par Mme Danielle FAURE-IMBERT

Absents excusés (0) :

Mme Marie CACERES, Adjointe au Maire, est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2017 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu du 14 novembre 2017 est ainsi adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DU 8 NOVEMBRE 2017 AU 5 DÉCEMBRE 2017

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Il n'y a pas de décision prise sur la période.

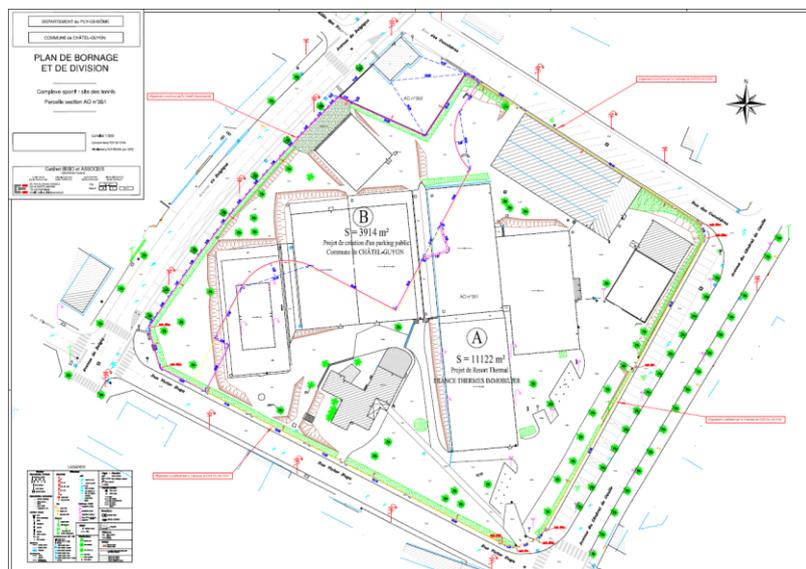
2. PASSATION DES ACTES NOTARIÉS POUR L'ÉCHANGE DE LA PARCELLE DES TENNIS AVEC LES THERMES HENRY

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Pour finaliser les accords avec France Thermes, il est nécessaire de délibérer spécifiquement sur l'échange à intervenir entre une partie de la parcelle des tennis actuels, appartenant à la ville, et les Thermes Henry, qui seront, au moment de la passation de l'acte, propriété de France Thermes.

Les domaines ont estimé cet échange à 500 000 euros, conformément aux accords passés entre la ville, la SEM, et France Thermes, comme délibéré lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2017.

Le document d'arpentage ci-dessous délimite les limites de propriétés résultant des accords.



Il est proposé au Conseil d'approuver :

- l'échange de la partie A schématisée sur le plan ci-dessus, pour 11 122m², contre les Thermes Henry ;
- d'approuver le déclassement et la désaffectation de ce bien
- de désigner Me FOURNEL-ENJOLRAS, notaire à Riom, pour la rédaction des actes en découlant ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Rapporteur : M. Franck POMMIER

La loi "Administration Territoriale de la République" (ATR) impose aux Collectivités Territoriales depuis 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois maximum avant l'examen du budget primitif. Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Territoriales et d'un moment important de la vie d'une collectivité.

Le DOB n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel puisqu'il n'est pas sanctionné par un vote. Sa teneur fait néanmoins l'objet d'une délibération. Ce débat offre aux élus du Conseil Municipal l'occasion de débattre sur les grandes orientations budgétaires annuelles qui se retrouveront dans le budget primitif.

Le DOB est également une occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité. C'est pourquoi, il intègre, à la fois, une analyse rétrospective de la situation financière de la Commune et une analyse prospective tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles.

Au vu d'une gestion analytique, d'une nouvelle consolidation des budgets réalisée en 2016, et d'un suivi de la Loi de Finances pour 2018, il est possible d'envisager la présentation d'un ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) en décembre afin de procéder au vote des budgets en début d'année suivante. Le vote des BP 2018 est prévu avant le 13 février 2018.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en [annexe 1](#).

Le Conseil municipal atteste de la tenue du Débat

4. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
65	657364	Subvention théâtre	- 73 799	70	70872	Remboursement de frais par les budgets ann	173 604
66	66111	Intérêts emprunt théâtre	24 926	042	722	Travaux en régie	50 000
66	66111	Intérêts emprunts et ligne de trésorerie	10 000				
012	64131	Charges de personnel	150 000				
014	739223	Fds péréq ress com & interco (FPIC)	36 000				
65	6541	Créances admises en non valeur	- 18 000				
65	657362	Subvention CCAS	- 3 000				
65	658	Subvention Inserfac	- 1 396				
023	023	Virement à la section d'investissement	98 873				
Total			223 604				223 604
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
16	1641	Remb capital emprunt	48 873	021	021	Virement de la section de fonctionnement	98 873
20	2031	Etudes	5 000				
23	2313	Immobilisation en cours	- 5 000				
040	2313	Travaux en régie	50 000				
Total			98 873				98 873
Total			322 477				322 477

Le bâtiment du Théâtre aurait dû être transféré sur le budget annexe théâtre en 2017. Or, du fait du délai de réception des soldes de subventions de nos partenaires (DRAC en autres) et de l'obligation de finalisation complète du financement de l'opération, cela n'a pas pu être effectué. Cela sera fait en 2018. Dans l'attente, l'emprunt lié au bâtiment Théâtre n'a pas été affecté sur le budget Théâtre et a dû être supporté par le budget principal pour un montant de 24 926 € en intérêts et 48 873 € en capital.

Les intérêts liés à la ligne de trésorerie ne pouvant être connus à l'avance car ils dépendent de son utilisation sur l'année, il est nécessaire de faire une régularisation de 10 000 €.

Plusieurs services travaillent en transversal sur les budgets principal et annexes, notamment eau et assainissement pour pouvoir effectuer une répartition au plus juste des coûts. Une procédure budgétaire de mise à disposition de personnel est proposée. Cette situation engendre des charges de personnel supplémentaires sur le budget de l'ordre de 173 604 €, remboursées par les budgets annexes. Dans la même optique, une régularisation au niveau des charges de personnel est nécessaire pour 150 000 €.

Un ajustement du Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales versé par l'intermédiaire de Riom Limagne et Volcans est nécessaire. Contrairement à ce qui était attendu lors des premières estimations effectuées lors de la fusion, le régime de droit commun a été conservé et aucun dégrèvement au bénéfice de la commune n'a eu lieu.

Les créances admises en non-valeur ont été en deçà de ce qui était provisionné de l'ordre de 18 000 €.

Les subventions versées au CCAS et à INSERFAC ont été inférieures au prévu, aussi il est proposé d'ajuster ces postes pour une somme de 4 396 €.

Des ajustements comptables sont nécessaires au sein des immobilisations, ainsi il est proposé de basculer 5 000 € des immobilisations en cours aux immobilisations incorporelles.

Les services ont produit plus de travaux en régie que prévu, de l'ordre de 50 000 €. Il est donc proposé de les augmenter de 50 000 € ce qui les amènerait à 450 000 € pour l'année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chapitre	compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
012	621	Mise à disposition personnel	79 996	042	722	Travaux en régie	50 000
				R002	R002	Utilisation résultat reporté	29 996
Total			79 996				79 996
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
040	2315	Travaux en régie	50 000				
23	2315	Immobilisation en cours	- 50 000				
Total			-				-
Total			79 996				79 996

Plusieurs services travaillent en transversal sur les budgets principal et annexe, notamment eau et assainissement, pour pouvoir effectuer une répartition au plus juste des coûts une procédure budgétaire de mise à disposition de personnel est proposé. Celle-ci est d'un montant de 79 996 € sur le budget assainissement. Le personnel travaillant sur cette partie effectue en grande partie des travaux d'investissement appelé travaux en régie. Ils s'élèvent à 50 000 € sur le budget assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET THÉÂTRE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
66	6611	Intérêts emprunt	- 24 926	74	74	Subvention commune	- 73 799
011	611	Sous traitance générale	15 000				
67	673	Titres annulés	- 5 000				
023	023	Virement à la section d'investissement	- 58 873				
Total			- 73 799				- 73 799
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
16	1641	Capital Emprunt	- 48 873	021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 58 873
21	2188	Immobilisation corporelle	- 5 000				
23	2313	Immobilisation en cours	- 5 000				
Total			- 58 873				- 58 873
Total			- 132 672				- 132 672

Le bâtiment du Théâtre aurait dû être transféré sur le budget annexe théâtre en 2017. Or, du fait du délai de réception des soldes de subventions de nos partenaires (DRAC en autres) et de l'obligation de finalisation complète du financement de l'opération, cela n'a pas pu être effectué. Cela sera fait en 2018. Dans l'attente, l'emprunt lié au bâtiment Théâtre n'a pas été affecté sur le budget Théâtre et a dû être supporté par le budget principal pour un montant de 24 926 € en intérêts et 48 873 € en capital.

Il avait été prévu une provision de 10 000 € en cas d'annulation de spectacle en cours d'année, celle-ci n'a pas été utilisée dans son intégralité. Il est proposé de la reprendre pour 5 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. C.C.A.S. : VERSEMENT D'UNE AVANCE

Rapporteur : Mme Marie Caceres

Le C.C.A.S. a besoin d'une avance de 15 000 € sur la subvention annuelle versée à partir du budget principal. Cette avance doit permettre au C.C.A.S. de fonctionner dès janvier 2018, avant le vote formel du budget, pour notamment la prise en charge du repas des aînés.

Il est proposé au Conseil d'accepter le versement d'une avance au C.C.A.S. sous la forme d'une subvention dite « exceptionnelle » qui sera déduite de la subvention annuelle pour un montant de 15 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La Trésorerie propose à l'assemblée d'apurer définitivement le non recouvrement de certaines créances des années antérieures pour les raisons suivantes selon les pièces :

- PV de carence ;
- Poursuite sans effet ;
- Décès et demande de renseignements négative ;
- Combinaison infructueuse d'actes ;
- Clôture insuffisante d'actif ;
- Créance minime ;

En conséquence, **Il est proposé au Conseil d'approuver** l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour 2017, créances irrécouvrables provisionnées au cours des exercices précédents.

Budget Commune :	6 066.00 €
Budget Eau :	53 943.10 €
Budget assainissement :	12 333.56 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. THÉÂTRE : INVITATIONS EXCEPTIONNELLES POUR LE SPECTACLE DE NOËL À DESTINATION DES ENFANTS DES AGENTS LE 28 DÉCEMBRE 2017

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Comme chaque année, la commune organise un spectacle à destination des enfants du personnel à l'occasion des fêtes de Noël. Cette année, il est proposé d'inviter ces enfants, ainsi que l'un de leurs parents, au spectacle proposé dans le cadre de la programmation culturelle 2017-2018, à savoir « L'Ecole des Magiciens » de Sébastien MOSSIERE, le 28 décembre, au Théâtre. C'est un spectacle familial à partir de 4 ans.

Le Trésor Public oblige la prise d'une délibération spécifique pour acter la délivrance de ces invitations, le spectacle étant payant par ailleurs. Le nombre maximum d'invitations sera de 70.

Il est proposé au Conseil d'approuver la délivrance d'une invitation pour chaque enfant d'agent ainsi que pour un parent à l'occasion du spectacle de Noël qui se déroulera le 28 décembre 2017 au Théâtre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : COURSE CYCLISTE DE LA GENDARMERIE

Rapporteur : M. Lionel CHAUVIN

L'association cyclisme de la gendarmerie a organisé le 18^{ème} championnat de France cycliste de la Gendarmerie les 15 et 16 septembre 2017 derniers.

Pour permettre l'équilibre financier de cette manifestation et compte tenu de son intérêt pour la commune de Châtel-Guyon, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000€ à destination de l'association « Cyclisme Gendarmerie ».

**ADOpte A LA MAJORITÉ, AVEC 25 VOIX POUR
ET AVEC 4 ABSTENTIONS (F.POMMIER, D.RAVEL, J.CREGUT ET F.CHEVILLE)**

12. PAIEMENT EN LIGNE – FACTURATION DE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La loi de modernisation des finances publiques permet à la commune de Châtel-Guyon de mettre en place un nouveau système de paiement : le paiement en ligne. L'adoption de « tipi budget » permet aux administrés de payer leurs factures en ligne par carte bancaire et également en chèque ou en numéraire auprès du Trésor Public.

A cette fin, il est nécessaire de supprimer la régie de recettes n°126 « sport-jeunesse ».

La facturation des séjours jeunes portée par la commune de Châtel-Guyon fera l'objet de la création d'une régie de recettes spécifique « spéciale séjours jeunes » afin de permettre le paiement en chèque, numéraire, chèques vacances et VACAF.

La mise en place de ces nouvelles modalités serait effective à compter du 1^{er} février 2018

Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 1^{er} février 2018,

- d'adopter la mise en place du système de paiement en ligne « tipi budget »
- de supprimer la régie de recettes n°126 « sport-jeunesse »
- de créer une régie de recettes spécifique « séjours jeunes »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- RAPPORTS ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE [L'EAU POTABLE](#) AU TITRE DE L'ANNÉE 2016
- RAPPORTS ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE [L'ASSAINISSEMENT](#) AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Le Maire clôt la séance à 21h45

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le vendredi 15 décembre 2017,
Frédéric BONNICHON,
Maire de ChâtelGuyon.



Rapport présenté lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2017

Depuis 1992, la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) impose aux Collectivités Territoriales, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois maximum avant l'examen du budget primitif. Le vote des budgets primitifs aura donc lieu avant le 13 février 2018.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation et a apporté ces modifications :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire est désormais obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants
- Ces informations doivent faire l'objet d'une publication
- La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandé auparavant.

Dans un souci de transparence constant, un rapport d'orientations budgétaires était déjà produit à Châtel-Guyon chaque année, intégrant les éléments nouveaux introduits par la loi NOTRe.

Ce débat offre aux élus du Conseil Municipal l'occasion de débattre sur les grandes orientations budgétaires annuelles qui se retrouveront dans les budgets primitifs.

Compte tenu du virage important que la Ville de Châtel-Guyon est en train de prendre, notamment par l'arrivée du nouveau Resort Thermal en 2019, le présent ROB 2018 se verra plus large que les années précédentes, en intégrant, après une introduction du contexte national et local :

- A. Tout d'abord un atterrissage des budgets 2017 au 1^{er} décembre, et les perspectives pour 2018**
- B. Puis le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)**
- C. Et enfin, un volet d'analyse consolidée des budgets**

Introduction :

Les orientations budgétaires pour 2018 présentées au Conseil s'inscrivent dans un contexte de contraintes toujours plus accrues sur les ressources, sous l'effet de la poursuite du double mouvement de gel des dotations et de hausse de la péréquation. Malgré une perte de recettes cumulées de plus de 2.1 millions d'euros depuis 2012, notre ambition repose sur une stratégie financière constante. Celle-ci implique, en fonctionnement, une exigence de sérieux, avec la stabilité de la fiscalité directe locale et la réduction des dépenses de fonctionnement, visant à consolider notre autofinancement.

**... tels sont les axes forts du budget 2018 en préparation,
basés sur nos 4 piliers désormais permanents :**

① Stabiliser la fiscalité locale :

Taux maintenus depuis 2009

- Taxe d'Habitation : 11,44 %
- Foncier bâti : 22,85 %
- Foncier non-bâti : 74,85 %

② Contenir les dépenses de fonctionnement

③ Maîtriser la dette de la Commune

④ Travailler sur la base d'un Plan Pluriannuel d'Investissements

Le cadre d'élaboration du budget 2018:

Le projet de loi de finances pour 2018, le premier du quinquennat du Gouvernement actuel, pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'État et les collectivités locales.

D'une part, il initie la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'État, par dégrèvement, pour 80 % des ménages et transfert aux régions une fraction de la TVA.

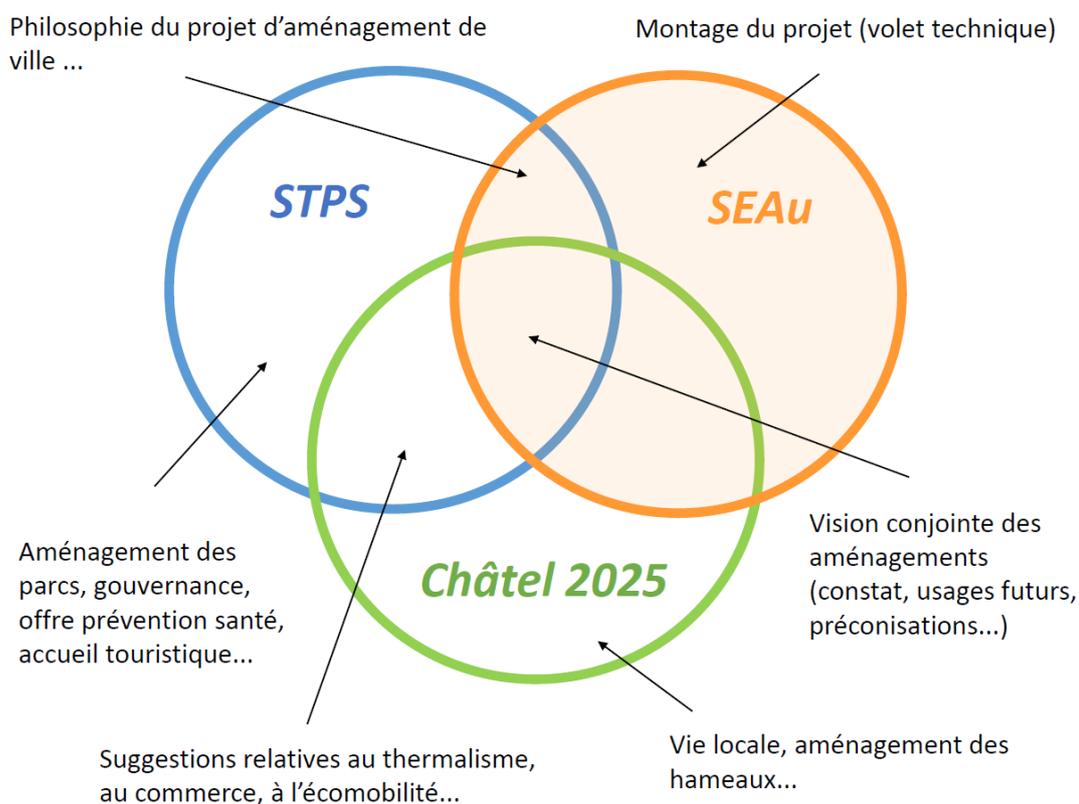
D'autre part, il inaugure le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 319 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

Enfin, après six années de baisse de dotations, les concours financiers de l'État devraient se stabiliser.

Une note spécifique reprenant le contexte international, européen et national est jointe [en annexe](#).

Où en est Châtel-Guyon ?

Depuis 2014, plusieurs démarches ont été engagées. Résumées dans le schéma ci-dessous, elles permettent de penser la ville de demain de façon cohérente, concertée et anticipée.



Pourquoi une telle démarche ?

- ⇒ **Parce que** Châtel-Guyon est en plein renouveau. L'arrivée de l'investisseur privé France Thermes et la construction du Resort Thermal, va dynamiser la vie économique touristique et thermale de Châtel-Guyon.
- ⇒ **Parce qu'avec** le futur établissement thermal, le « cœur » de ville va évoluer. Le Resort thermal sera désormais implanté en lieu et place des Tennis, ce qui implique une réorganisation du Parc thermal, de la Place Brosson et de la « ceinture thermale ».
- ⇒ **Parce que** nous tenons à l'équilibre entre le cœur de ville et les différents hameaux
- ⇒ **Parce que** les habitants doivent prendre part à ces évolutions majeures

*La STPS, Châtel 2025 et les travaux de la SEAu convergent
vers une ambition commune pour la ville,
construite autour de projets
programmés, financés et intégrés dans le PPI.*

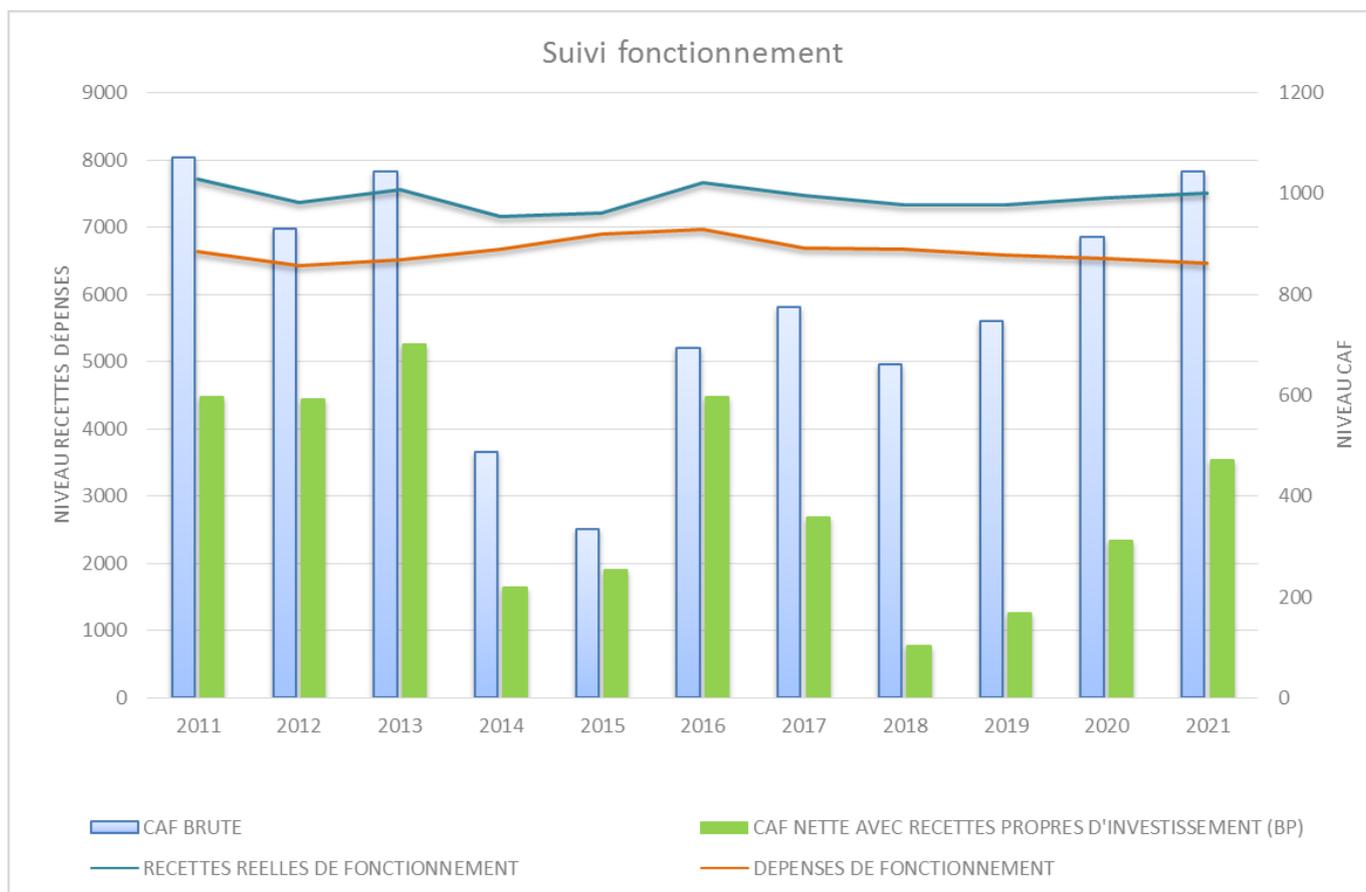
A. Atterrissages 2017 et perspectives pour 2018

La section de fonctionnement est la clé de voûte de notre budget. En effet, sa maîtrise est la condition sine qua none pour dégager des marges pour investir. Les excédents dégagés, appelés aussi la capacité d'autofinancement (CAF), permettent ou/et:

- d'autofinancer les investissements
- de rembourser les emprunts contractés destinés aux travaux

Les baisses massives des dotations de l'État ont fortement impactées notre capacité d'autofinancement et de financement. C'est pour cette raison qu'il est indispensable de restaurer un excédent suffisant sur la section de fonctionnement, par la maîtrise des deux postes principaux de dépenses de fonctionnement à savoir :

- les charges à caractère général
- les charges de personnel



* 2017 : atterrissage au 01/12/2017

Sans les mesures prises depuis 4-5 ans pour maîtriser les dépenses énergétiques, sociales et financières, les courbes **Dépenses/Recettes** se seraient croisées (effet « ciseau »). Il importe que nous retrouvions à l'avenir un écart supérieur entre celles-ci pour retrouver les niveaux de CAF atteints entre 2011 et 2013.

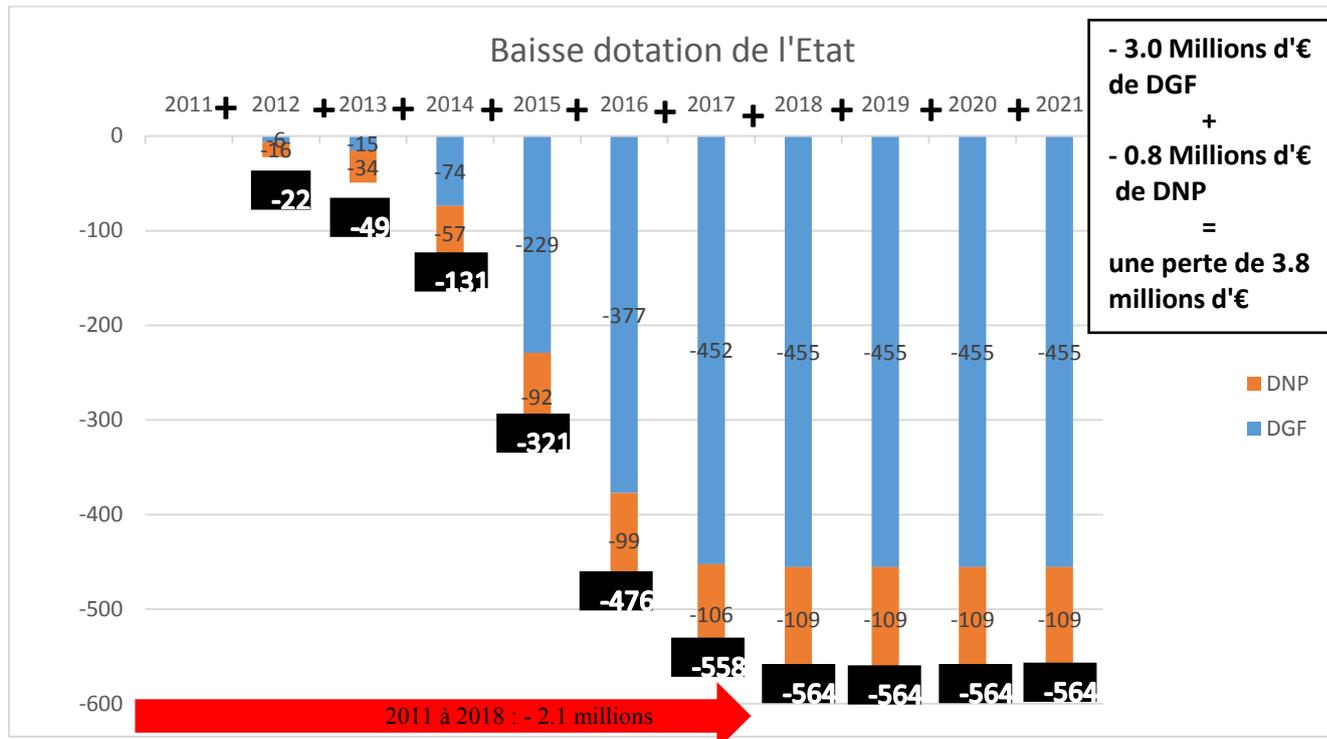
1. Les recettes de fonctionnement

1.1 Les dotations

Les baisses de dotations de l'État pour Châtel-Guyon sont marquées par :

- ⇒ Une perte de 2 100 K€ pour le budget 2018 (en cumulé depuis 2012),
- ⇒ Auxquels il faut ajouter 400 K€ par an de transfert de charges, non compensées par l'État ... et la fin des contrats aidés qui pèsera pour 60 K€ dès 2018.

Zoom sur les baisses de DGF :



1.2 La fiscalité

Soucieux de poursuivre la politique de maintien de la fiscalité, le budget 2018 est préparé et construit **avec des taux inchangés depuis 2009.**

La revalorisation annuelle des valeurs locatives n'est pas mentionnée dans le PLF 2018. Rappelons que la dynamique de cette taxe était de 0.4 % en 2017, 1.00 % en 2016, 1.009 % en 2015 et 1.8 % en 2014. Les recettes fiscales sont donc attendues à hauteur de 4 517 K€, soit + 11 K€ seulement par rapport à 2017.

Enfin, la taxe sur le produit brut des jeux du Casino sera supérieure au prévisionnel d'environ 65 K€.

1.3 Les produits de services

Principalement composés des entrées piscines, de la restauration scolaire, et des accueils périscolaires, ce poste de recettes est en progrès par rapport à 2017 avec une hausse constatée de la fréquentation du Centre de Loisirs cumulée à un réajustement des tarifs au 1^{er} septembre 2017.

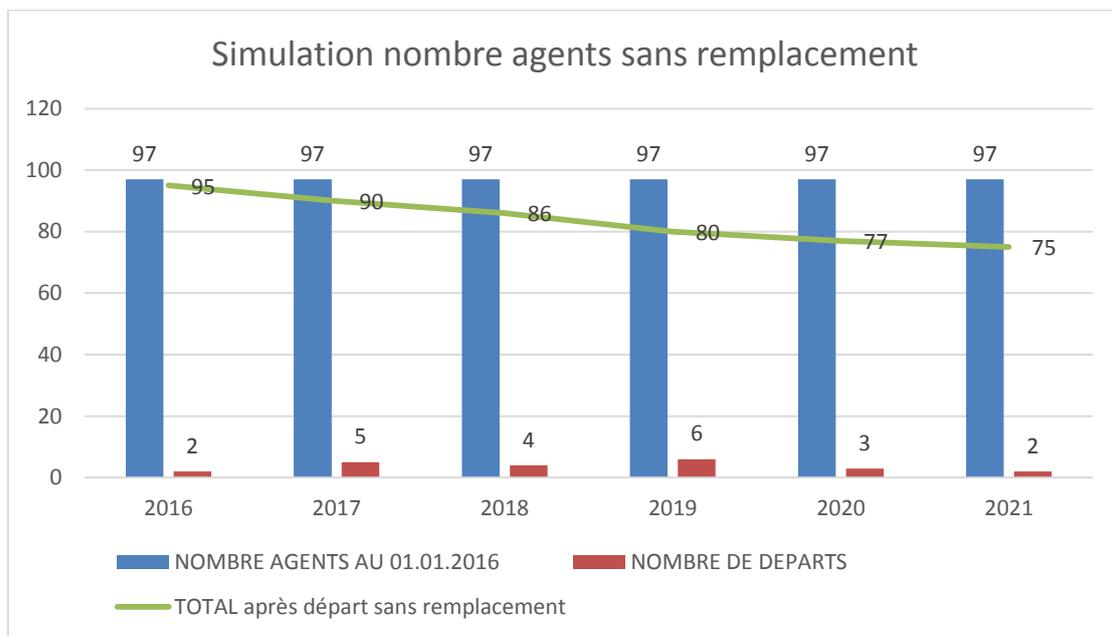
À noter l'incertitude du maintien du fond d'amorçage lié au rythme scolaire pour 2018 (≈ 20 K€) qui ne couvre pas les dépenses (solde à la charge de la commune de l'ordre de 86 K€)

2. Les dépenses de fonctionnement

Les orientations, sur les années à venir, demeurent la maîtrise voire la réduction des coûts pour la préservation des grands équilibres.

2.1 Charges de personnel

2017 est la 1^{ère} année d'une vague importante de départ à la retraite. En effet, nous estimons à 22, sur 97 titulaires, le nombre de départ d'ici 2022. Compte tenu du contexte, cette donnée est un élément majeur de notre analyse prospective.

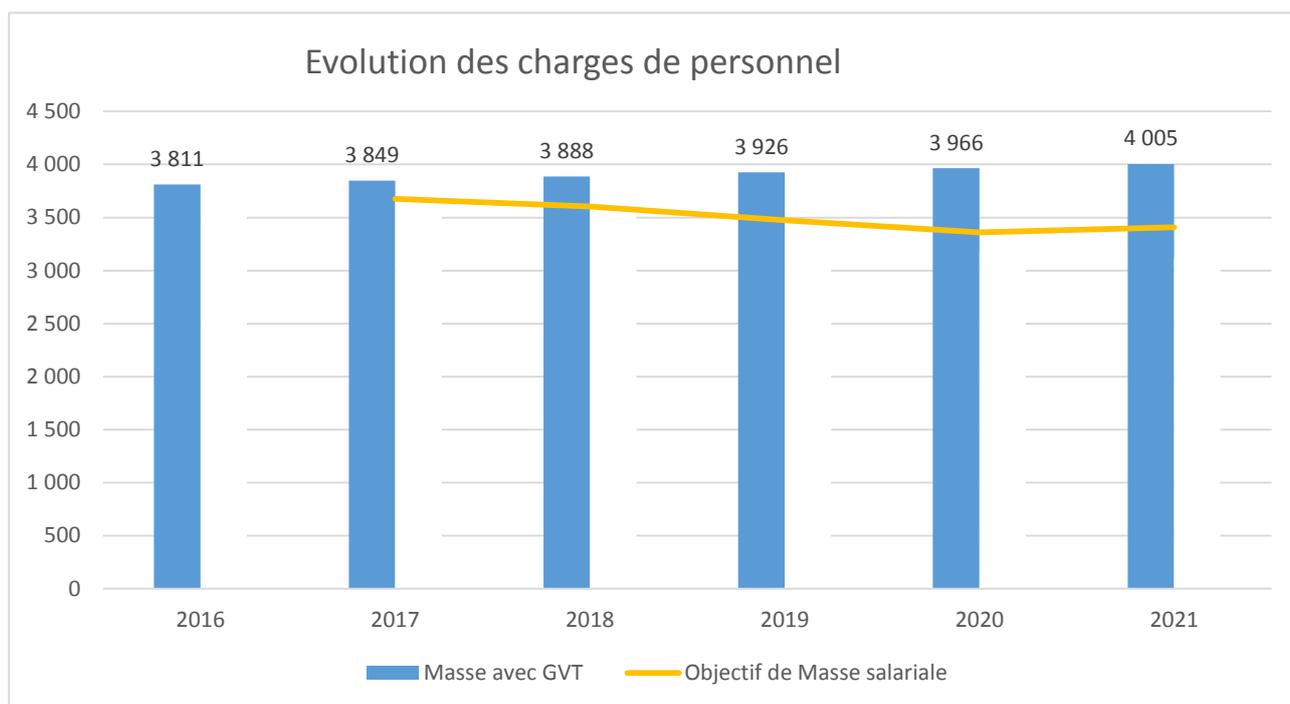


Pour maintenir un niveau de service à la population identique, il est nécessaire de repenser les organisations pour rationaliser les coûts. Une étude de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) est donc menée en ce sens pour :

Déterminer le nombre de personnes pouvant être remplacées en fonction des objectifs à atteindre à l'horizon 2021. Cet enjeu est considérable tant par le poids qu'il représente que par les impacts qu'il peut avoir sur les services. De plus, cet exercice prospectif est d'autant plus difficile à réaliser aujourd'hui avec l'évolution du paysage intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2017, qui va nécessairement modifier les compétences des communes, et donc les moyens humains liés (transfert de compétences).

Bâtir nos organisations avec et autour des agents, pour que le personnel, malgré des baisses probables d'effectifs, continue de trouver du sens à l'action, avec des conditions de travail conformes aux attentes légitimes de chacun, aux exigences règlementaires et à la qualité du service public.

➔ Les baisses des dotations de l'État, et donc l'effort de redressement des finances publiques demandé à toutes les collectivités, nous conduisent à repenser de manière profonde nos organisations, avec des contraintes dont la prise en compte est le préambule à tous travaux prospectifs.



2.2 Charges à caractère général

L'atterrissage du budget 2017 laisse penser que le réalisé définitif sera meilleur que prévu, avec un écart favorable de l'ordre de 50 K€.

En effet, les services ont été associés tout au long de l'année aux réflexions autour des économies à réaliser. Des réflexes ont été pris, des idées concrétisées, et l'ensemble des services communaux engagés dans une véritable démarche de surveillance accrue des dépenses.

D'autre part, les économies d'énergies continuent de produire leurs effets.

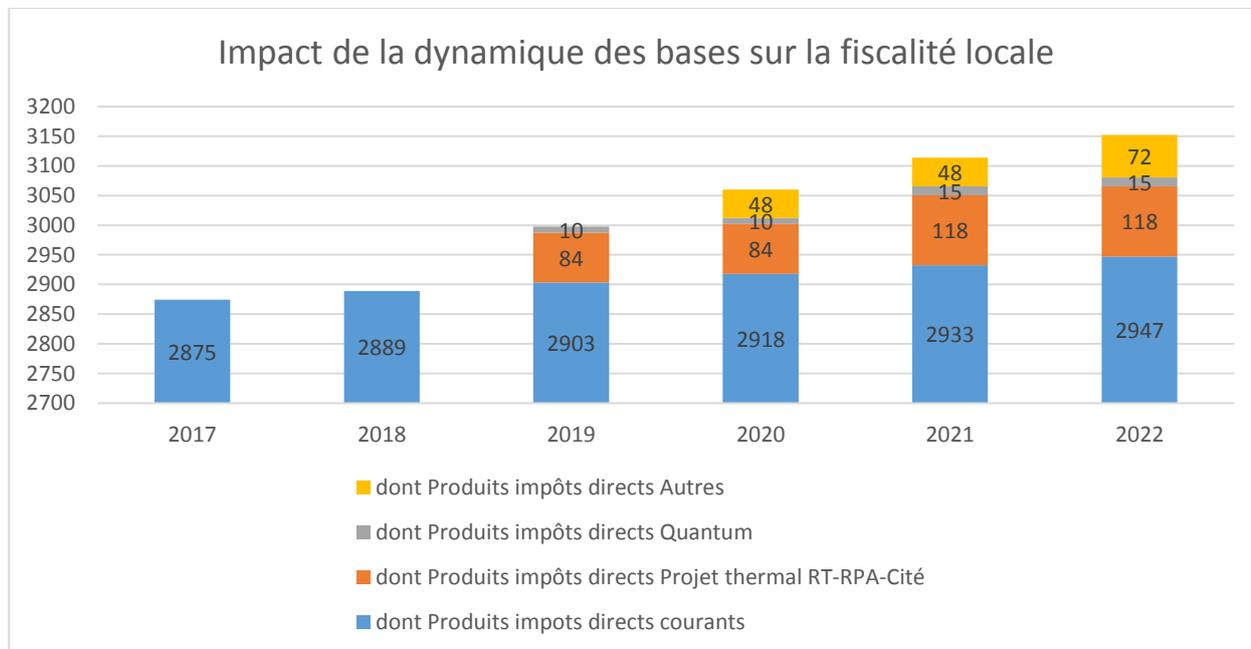
Les principaux postes d'économies au 1er décembre 2017 par rapport au prévisionnel:

- Les fournitures de voiries : - 58 K€
- Les assurances : - 6 K€
- L'énergie : - 16 K€
- La communication / publicité : - 7 K€

Zoom sur la dynamique des bases foncières sur les finances de la commune

Avant de passer à la section d'investissement, il est intéressant de se pencher sur l'impact des projets à venir sur nos finances, et notamment en fonctionnement.

En effet, au-delà de la dynamique de ville escomptée, de tels projets vont générer des recettes fiscales complémentaires, qui, à l'heure des comptes avec les baisses successives de DGF, devraient donner de l'air à nos budgets.



Ces simulations sont faites à taux inchangés (idem 2009).

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, et d'après les analyses des cabinets d'expertises financières, les recettes de TH seront intégralement compensées par une prise en charge de l'État, et leur dynamique également intégrée dans les processus de compensation.

→ On estime à environ + 200 K€ à l'échéance 2020 et + 300 K€ à celle de 2022, l'impact positif financier pour la ville des projets thermaux directs ou indirects.

Concernant le fonctionnement, des incertitudes pèsent encore sur la construction des budgets 2018, comme :

- les notifications définitives de dotations par l'État pour 2018,
- le résultat définitif de fonctionnement 2017, attendu comme plus favorable que le prévisionnel,
- l'avenir du SIAD, qui pourrait impacter directement les communes, au titre des restes à charges
- la décision sur le maintien des TAP, ainsi que leur financement par l'État via le fond de soutien
- le maintien total des AC et DSC de la part de RLV

Les prochaines semaines vont permettre d'établir un projet de budget 2018 stable, qui vous sera proposé lors de la séance prévue avant le 13 février 2018.

3. La programmation des investissements courants pour 2018

En 2018, l'**enveloppe des travaux courants** s'établira autour de **500 K€**. Ceux-ci sont encore à finaliser dans le cadre des réunions budgétaires.

Les travaux en régie, portés par le fonctionnement puis basculés en investissements, devraient s'élever à **450 K€** en plus des investissements ci-dessus.

En 2017, les travaux suivants ont été engagés ou/et réalisés (liste non exhaustive):

- Pôle sportif de la Vouée :
 - Création d'un éclairage sur le terrain d'honneur
 - Drainage et fentes du terrain

 - Église Sainte-Anne
 - Réfection des chéneaux encaissés
 - Mise en valeur des fresques par l'éclairage

 - Mise en sécurité de l'école Pierre RAVEL
 - Asservissement des portes de recoupement sur ventouses
 - Changement et pose de blocs ambiance et de sécurité

 - Travaux de voiries et de réseaux
 - Réfection de la rue de Montaclet et de la rue Saint-Michel d'en Haut
 - Travaux sur le réseau pluvial rue des Chambons
 - Création d'un trottoir Route de Riom et réfection des trottoirs Rue de Vichy

 - Autres travaux courants :
 - Réfection du rond-point de l'Europe
 - Réfection d'une salle de classe à l'école de Saint-Hippolyte
 - Mise en place d'une dalle et d'une toile d'ombrage à la piscine
 - Réfection des allées des cimetières et pose de nouveaux columbariums
-

2018 sera également la 1^{ère} année d'une période d'investissements importants pour la commune, présentés dans le Plan Pluriannuel d'Investissements ci-après.

B. Le Plan Pluriannuel d'Investissements PPI

Le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) présente les investissements programmés pour la période 2017-2021/22. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme. Le PPI de Châtel s'est construit **dans un contexte financier tendu**, entre la baisse des dotations de l'État et la montée en charge de la péréquation. Cela occasionne un manque à gagner de 3.8 millions d'euros sur 10 ans, entre 2011 et 2021.

Les 3 objectifs du PPI

1. Renforcer le dynamisme économique de la ville en accompagnant le projet thermal.

Pour atteindre cet objectif, la ville va investir dans un nouveau réseau d'eau thermale et va lancer ses **grands projets urbains** accompagnant notamment l'arrivée du Resort Thermal. Il s'agit de :

- la réalisation d'un nouveau réseau d'eau thermale ;
- la requalification de la ceinture thermale, constituée de l'avenue du Général De Gaulle, de la place Brosson et de l'Avenue Baraduc ;
- l'urbanisation de Puy-Blanc.

2. Renforcer la qualité du cadre vie dans la Cité

La ville doit investir pour **améliorer la qualité de vie**, pour **faciliter la mobilité**, pour rendre la ville encore **plus verte**, pour la rendre toujours **plus belle** et **durable**. Cela concerne le centre-ville, le vieux bourg, tout comme **les centres des villages**, qui sont préservés et dynamisés grâce à ces investissements. Sont concernés par des investissements à très court terme :

- l'aménagement et la requalification du parc des Gunchères ;
- l'aménagement et la requalification du Parc Thermal ;
- la création d'une coulée verte ;
- l'intégration d'espaces piétons/vélos dans les futurs aménagements.

3. Amorcer la création d'un véritable pôle sportif à la Vouée

Avec le déplacement du projet de Resort sur les tennis actuels, il a fallu anticiper le déplacement des tennis vers le pôle sportif de la Vouée. Pour ce faire, une étude est en cours pour penser le pôle sportif à court, moyen et long terme, la création du « pôle raquette » étant la 1^{ère} étape.

Grâce à une situation budgétaire maîtrisée par :

- la stabilisation et la réduction des dépenses de fonctionnement
- la maîtrise de la dette depuis 2008
- une prospective financière basée sur des outils ad hoc et élaborée à partir d'hypothèses prudentes

Une dynamique globale d'investissements publics de 20 M€ d'ici 2021/2022, tous budgets confondu, peut être enclenchée, avec :

12 M€ sur le budget principal = 7M€ Projets + 2.7M€ travaux annuels courants + 2,3M€ travaux en régie

1.0 M€ sur un budget « Parking »

2.0 M€ sur le budget sources avec les travaux du nouveau réseau thermal

2.5 M€ sur le budget Eau

2.5 M€ sur le budget Assainissement

Financés par des dispositifs de recettes variées et complémentaires, à hauteur de **10 M€**, réfléchis autour du pilier central de maîtrise de la dette, avec :

- Les subventions (Régions, Fédérations, État, ...) pour **3 M€**, soit en moyenne 30 % sur les grands projets, ce qui constitue une hypothèse prudente
- Des recettes certaines de FCTVA à **2 M€**, qui représentent 15 % des travaux réalisés en N-2, perçus en N
- Une taxe d'aménagement directement issue des grands projets pour **0.5 M€**
- Des recettes foncières estimés à **2,5 M€** avec l'urbanisation de Puy-Blanc et la vente de biens immobiliers communaux (Villa Saint-Joseph et ancienne Gendarmerie)
- De l'autofinancement à hauteur de **2 M€**, principalement issus des budgets Eau et Assainissement
- Un recours à l'emprunt à hauteur de **10.2 M€ consolidés tous budgets**, dont :
 - **5.7 M€** sur le budget principal
 - **3.0 M€** sur les budgets Eau et Assainissement
 - **0.3 M€** sur le budget parking, financés par le loyer annuel de 0.05 M€ versé par France Thermes
 - **1.2 M€** sur le budget sources, financés par le loyer annuel de 0.2 M€ versé par France Thermes

Une construction partenariale :

La construction du PPI fait l'objet d'un travail partenarial important avec les élus, la population (CG 2025, SEAU), les partenaires (État, CDC, etc.) pour définir conjointement et de manière précise les priorités d'investissements.

Une série de graphiques ci-après illustre la construction du PPI avec la typologie des recettes attendues et permet de mesurer nos capacités à réaliser ces investissements basés sur un lissage annuel de la dette devant permettre la conciliation entre réalisation de travaux annuels courants et absorption pluriannuelle des investissements structurants.

Structuration du PPI présenté lors du DOB 2018 –

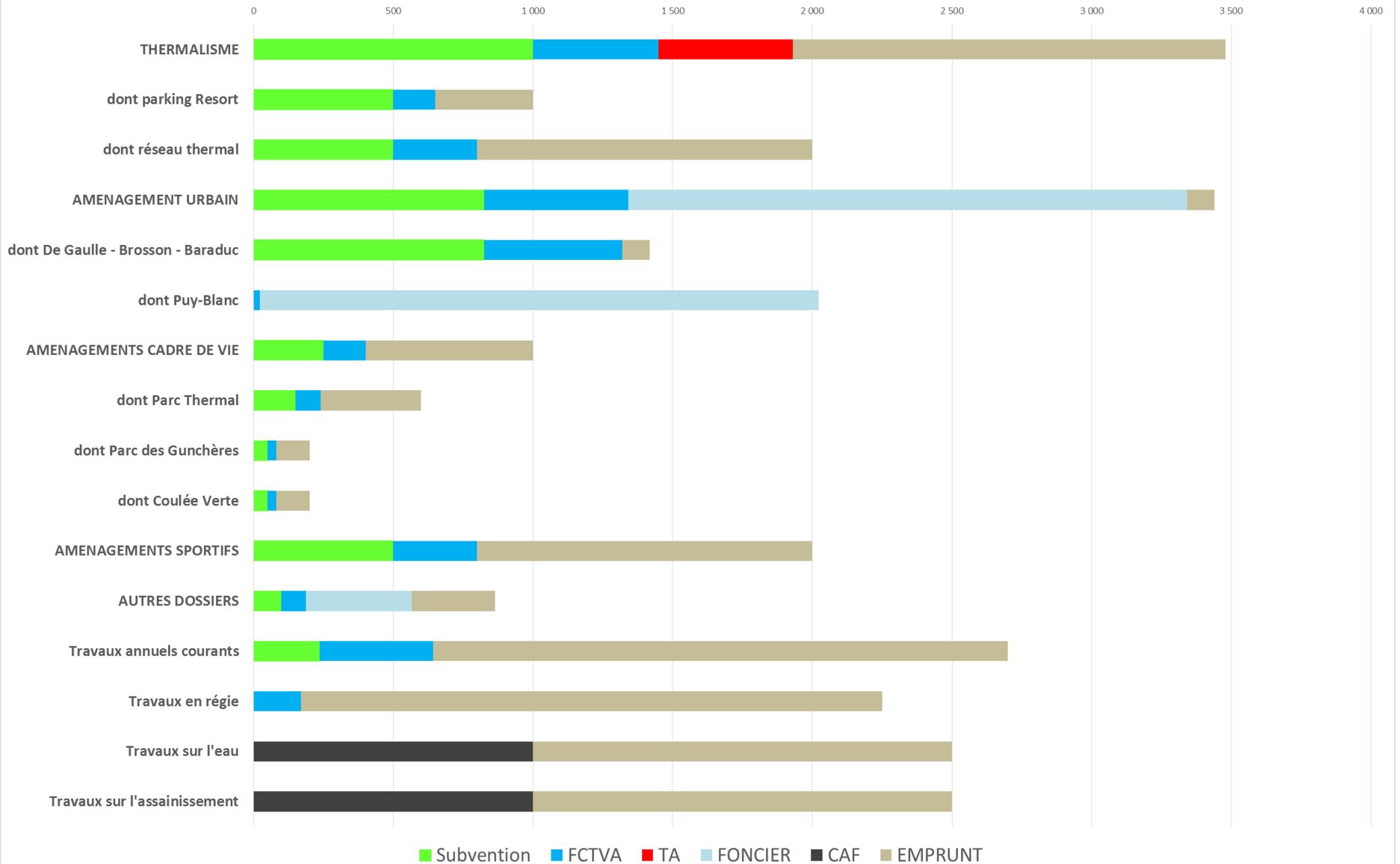
PROJETS du plan de mandat 2014-2021	FINANCEMENTS										PPI 2017-2022 - DOB 2018												
	ép TTC	Recettes						Reste à charge	CAF	Empru	2017			2018		2019		2020		2021		2022	
		Sub %	Sub €	FCTVA	TA	FGNC	TOTAL				JUIL	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	D	R	D	R	D	R	D
Nouvel établissement thermal																							
Protocoles					480		480	-480	-4						240		240						
MOE Parking	100	50%	50	15			65	35							25	50	35	25	15			15	
Création Parking	900	50%	450	135			585	315	3						600	300	300	150			90	45	
MOE Réseau Thermal (96)	100	25%	25	15			40	60							40	40	25	20			10	5	
Création réseau thermal	1 900	25%	475	285			760	1 140	11						1 500	300	400	175				285	
TOTAL	3 000		1 000	450			1 450	1 550	15						65	2 190	660	745	340		100	350	
Déplacement Tennis & Pôle Raquette & parking PM																							
AMO et MOE	200	30%	50	30			80	120	1						18	117	35	65	15			30	
Création Pôle Raquette & cession du foncier actuel	1 800	30%	450	270			720	1 080	10						600	300	600	100	600	50		270	
Déplacement autres équipements sportifs PATURAL																							
TOTAL	2 000		500	300			800	1 200	12						18	717	335	665	115	600	50	300	
Requalification BARADUC/Brosson/De Gaulle																							
Etudes SEAU et ou MOE	300	30%	75	45			120	180	1						15	50	30	70	25	70		95	
Travaux De Gaulle - Brosson - Baraduc	3 000	30%	750	450			1 200	1 800	18						700	250	700	250	800	250	800	450	
TOTAL	3 300		825	495			1 320	1 980	19						15	750	280	770	275	870	250	895	
Station Thermale de Pleine Santé																							
Etudes - Axel PARIS																							
Réaménagement du Parc Thermal	600	30%	150	90			240	360	3						200	50	400	100				90	
Aménagement Parc des Gunchères	200	30%	50	30			80	120	1									200	50			30	
Aménagement coulée verte et coulée bleue	200	30%	50	30			80	120	1												200	80	
TOTAL	1 000		250	150			400	600	6						200	50	400	100	200	50	200	200	
Urbanisation de Puy-Blanc																							
SEAU	20			3			3	17													3		
Appel à projet (RLV ou/et SEAU ?)	10			2			2	8							10						2		
Réalisation de l'opération					2 000		2 000	-2 000	-20									2 000					
Déplacement Centre Equestre	100			15			15	85											100			15	
Déplacement Centre de Tir Civil	10			2			2	8													10	2	
TOTAL	140			22			2 000	2 022	-1 882	-1 8					30			2 000	100	5	10	17	
Les Grands Thermes																							
Etudes																							
Projet																							
TOTAL																							
Salle à manger du Grand Hôtel																							
Occupation provisoire	15			2			2	13													15	2	
Etudes	15			2			2	13													15	2	
Réalisation de l'opération à externaliser				4			4	26													30	4	
TOTAL	30			4			4	26													30	4	
Zone du Béchet																							
Etudes																							
Aménagement du Béchet																							
TOTAL																							
Villa Saint-Joseph - Gendarmerie																							
Vente Villa Saint-Joseph	200						200	200													200	200	
Vente Gendarmerie	10			2			100	102	-92												10	102	
TOTAL	210			2			300	302	-92												210	302	
Autres dossiers du mandat																							
Aménagement de la place du Marché	400	20%	67	60			127	273	2										200	34	200	93	
Vidéoprotection	50	52%	22	8			31	20													50	30	
Autres	82																						
TOTAL	532		99	81			80	260	272										200	34	332	226	
TOTAL PPI de 2017 à 2021 avant courant	10 212		2 674	1 504	480	2 380	7 038	3 174	3 1						98	3 887	1 565	2 580	3 070	1 970	489	1 677	
Projets dits "courants" annuels																							
Investissements courants à 500 K€/an entre 18-22 (17 à 700)	2 700		237	405			642	2 058	20						237	700	500	96	500	96	500	96	
Travaux en régie à 450K€/an entre 17-22	2 250			169			169	2 081	20						30	450	450	30	450	30	450	30	
TOTAL	4 950		237	574			811	4 139	41						267	1 150	950	126	950	126	950	126	
TOTAL PPI de 2017 à 2025 tous budgets	15 162		2 911	2 078	480	2 380	7 849	7 313	73						267	1 248	4 837	1 691	3 530	3 196	2 920	615	
dont parking budget annexe dépenses	1 000		500	150			650	350	3													60	
dont réseau thermal budget annexe dépenses	2 000	25%	500	300			800	1 200	12													290	
dont budget communal seul	12 162		1 911	1 628	480	2 380	6 399	5 763	57						267	1 183	2 647	1 031	2 785	2 856	2 920	515	
TOTAL	15 162		2 911	2 078	480	2 380	7 849	7 313	73						267	1 248	4 837	1 691	3 530	3 196	2 920	615	
BUDGET EAU à 500 K€/an	2 500							2 500	1 000	15									500	500	500	500	
BUDGET ASSAINISSEMENT à 500 K€/an	2 500							2 500	1 000	15									500	500	500	500	
TOTAL	20 162		2 911	2 078	480	2 380	7 849	12 313	2 000	103					967	2 248	5 837	1 691	4 530	3 196	3 920	1 615	

Liste

P
I

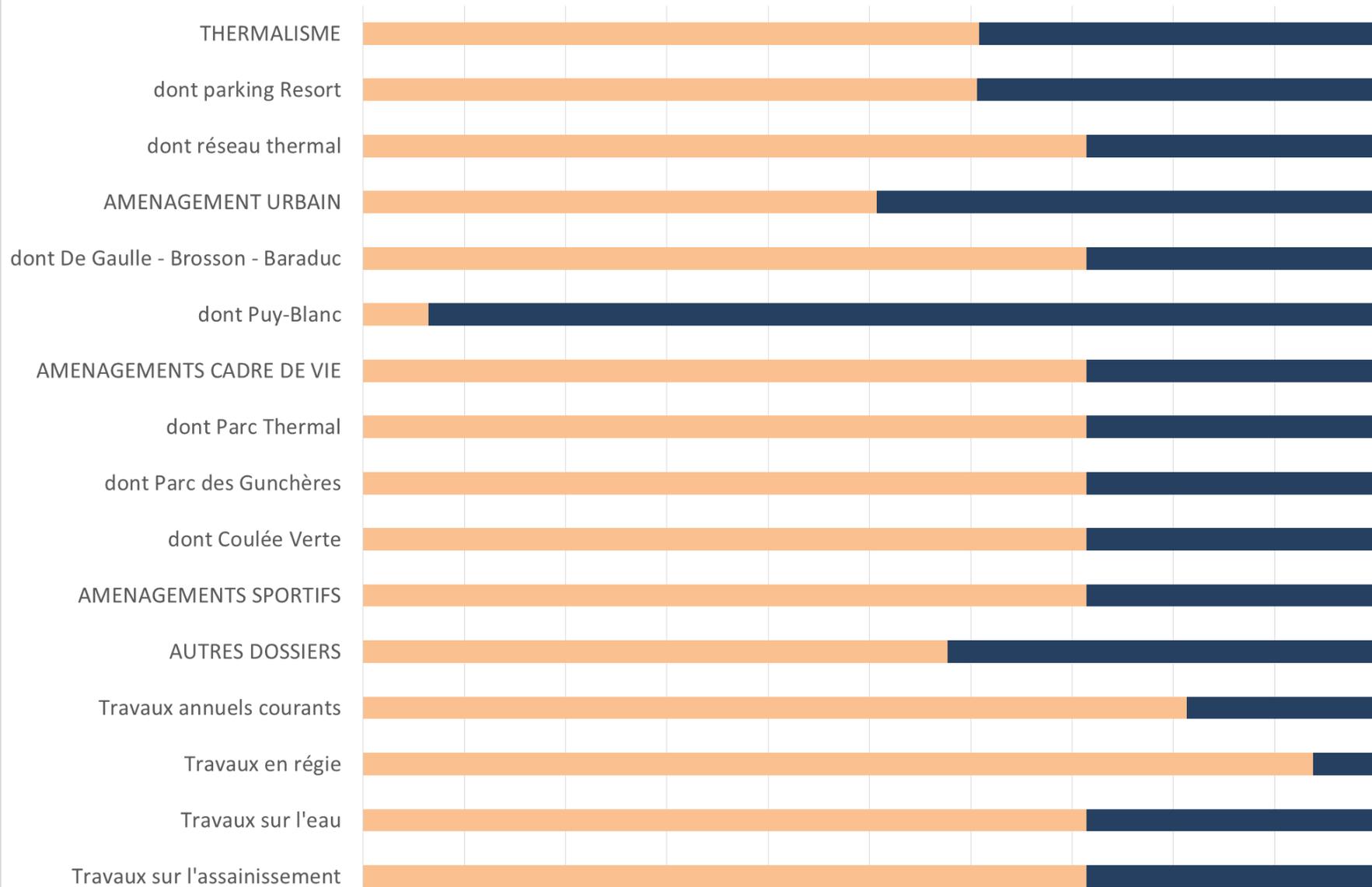
Financement
Prévu

Répartition des recettes par projets et type de financements



Répartition Dépenses/Recettes

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%



■ Dépenses ■ Recettes

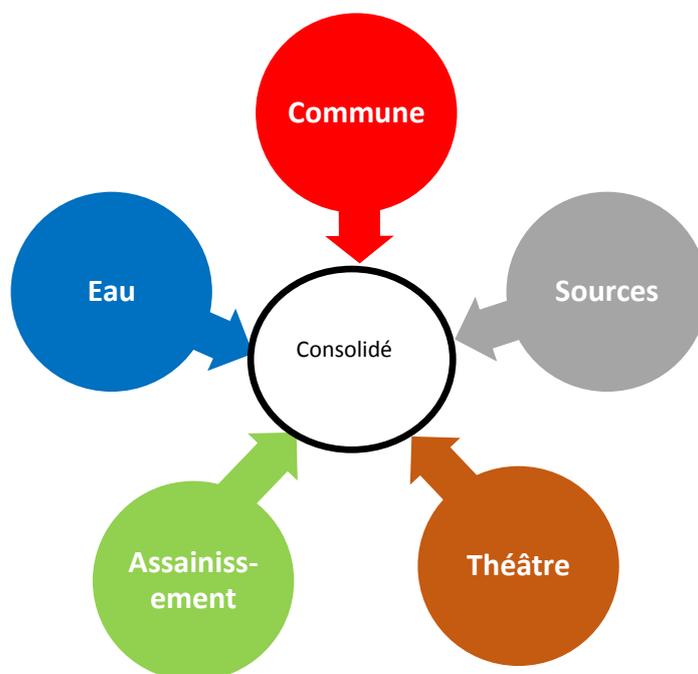
C. L'analyse consolidée des budgets

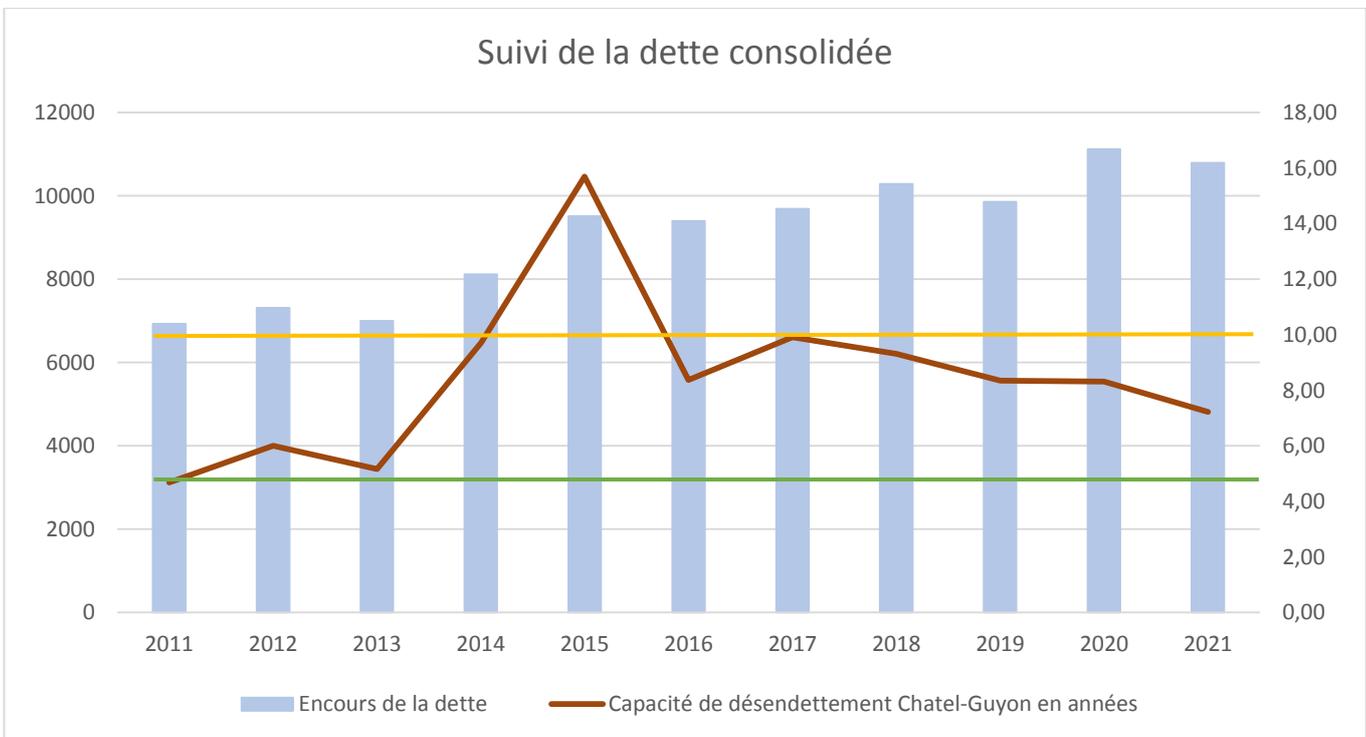
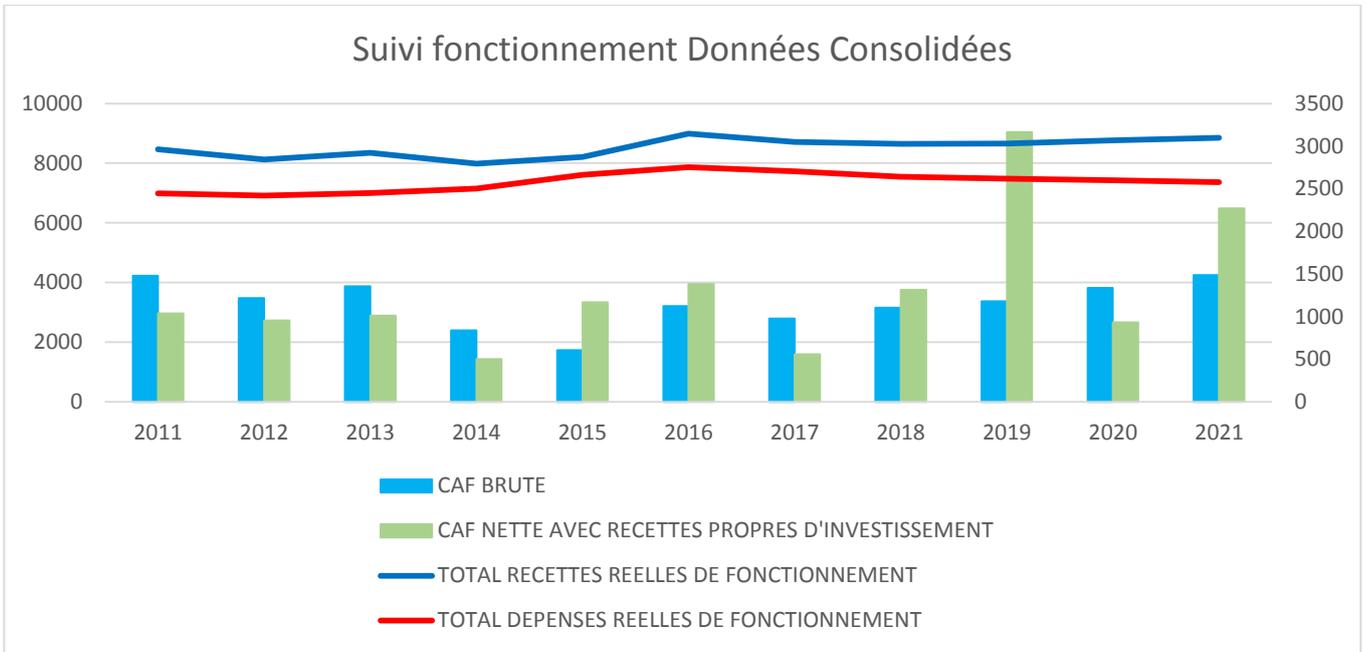
L'analyse financière consolidée consiste à établir et à analyser des documents financiers d'un groupe d'entités de manière à offrir des outils de pilotage plus large qu'une simple vision par budget.

Dans cet objectif, les comptabilités de chacune des entités (le budget principal et ses budgets annexes) sont consolidées, comme s'il s'agissait d'une seule et même entité.

Cette approche permet de mettre en lumière le véritable périmètre d'intervention comptable d'une collectivité et les ratios financiers qui reposent in fine sur son budget principal.

Une approche consolidée est indispensable lors de l'élaboration d'un PPI. En effet, tous les budgets sont concernés par le PPI, celui de la ville mais aussi les budgets annexes comme l'Eau, l'Assainissement, les Sources mais aussi celui du parking qui vont générer leurs propres recettes et porter une partie des investissements.





La situation consolidée des finances de la ville est saine, PPI inclus. La stratégie à moyen terme consiste à :

- poursuivre les efforts faits sur les performances de la section de fonctionnement du budget principal, afin de continuer à dégager des marges de manœuvre nécessaires aux investissements structurants à venir ;
- poursuivre les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement à horizon 2020 pour 500 K€/an ;
- construire et piloter les budgets annexes parking et sources pour qu'ils génèrent les ressources attendues, respectivement 50 K€/an et 180-200 K€/an.

CONCLUSION

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet de situer le contexte dans lequel se prépare le budget.

Il impose rigueur et attention. Ainsi, face à une tension constatée des marges de manœuvre sur la période 2014-2017, que la Commune a subi du fait du désengagement de l'État et des charges normatives, mais grâce à un travail sur toutes les composantes du budget, nous faisons le choix depuis 8 ans, de **ne pas augmenter la pression fiscale sur les Châtel-Guyonnais.**

Dans ces conditions :

- grâce à la maîtrise renforcée des dépenses générales,
- au résultat de la mise en place de la comptabilité analytique,
- à une stratégie sur certaines composantes des recettes et des dépenses,
- à une politique d'investissement adaptée,
- et à la mise en place d'une analyse prospective approfondie de nos capacités,

Nous préparons un budget 2018 déjà construit sur une analyse moyen terme, avec des marges de manœuvres retrouvées et attendues pour un niveau d'investissement plus fort pour préparer l'avenir de la ville et de ses habitants.
